

**Arrêté du 3 février 2017 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Fougères
NOR : JUSB1704298A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Mme Carine ERARD (ARONDEL), greffière, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Fougères.

Article 2

Mme Myrtha DUNON, greffière principale, est, à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Fougères.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Rennes, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 3 février 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation l'adjoint au chef du bureau des
carrières et de la mobilité professionnelle,

Franck LEPINE